

Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Sarthe

RÉCAPITULATIF DU DOSSIER

Autorisation tacite du 6 juin 2012

(sous réserve des délais de recours)

Demandeur :	Société VAL DE SARTHE, représentée par Monsieur Nicolas DESJOUIS Siège social : 144, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS
Nature du projet, surface de vente, situation géographique :	Modification substantielle de création d'une surface de 341 m2 et modification de la destination d'une surface de vente de 1.100 m2 de l'ensemble commercial « Parc Manceau » sur la commune du MANS – ZAC de l'Ardoise
Décision de la C.D.A.C.	ACCORD TACITE FAVORABLE